

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 30 juin 2020, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour modifié, approuvé par le Conseil général selon point 7

1. Communications du Bureau
 2. Assermentations au Conseil Général
 3. Appel
 4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 17 décembre 2019
 5. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
 6. Communications de la Municipalité
 7. Validation de l'ordre du jour
 8. Préavis 2020/28 : Rapport municipal sur la gestion et les comptes 2019 de la bourse communale
 9. Préavis 2020/29 : Modification du règlement communal sur la gestion des déchets
 10. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion
 11. Motion portant sur la modification du règlement du Conseil général en ce qui concerne la Commission de gestion et la Commission des finances (nouveau)
 12. Divers et propositions individuelles
-

1. Communications du Bureau

Le Président donne des informations sur le plan de protection du fait de la Covid-19.

Le Président rappelle qu'il y a eu une élection tacite à la Municipalité, avec M. Jean-François Jeannin qui a pris sa fonction de Municipal.

Le Bureau a pris note de la démission de Mme Sandrine Grandguillaume. Cela signifie qu'un suppléant à la Commission des finances devra être élu.

Suite à la réception d'une motion qui engendrera une modification de l'ordre du jour, le point 4 « validation de l'ordre du jour » a été déplacé afin d'être cohérent dans le traitement des opérations.

2. Assermentations au Conseil Général

- Aucune assermentation n'est demandée.

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 31 membres sur 43. Le Conseil peut donc délibérer.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 17 décembre 2019

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques. Ce n'est pas le cas.

La lecture n'étant également pas demandée, le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Une motion est parvenue par les membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances. M. Daniel Hess lit la motion.

Si le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour, cette motion sera traitée aujourd'hui.

Nous avons reçu une lettre du Président du Conseil communal de Cran-près-Céligny pour soutenir une résolution de son Conseil communal « pour une reprise totale de la facture sociale par le Canton ». Le Syndic confirme que des négociations sont en cours entre l'UCV et le Canton. Il indique que la nouvelle Conseillère d'Etat en charge du dossier, Mme Christelle Luisier a invité les Syndics du district pour une rencontre à ce sujet. Le Président indique qu'il va proposer au Conseil de porter ce point à l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Municipal (Voirie - Déchetterie - STRID - Travaux publics)

- M. Jeannin fait une petite introduction sur son élection.
- Parcelle 54 : L'éco-point avec local pour matériel communal est finalisé alors que la place de jeu est en phase de finition.
- Différents travaux : des travaux de réfection ont lieu ces jours.
- Eclairage public : une étude a lieu pour l'éclairage au quartier villas.
- Déchetterie : suite à certaines incivilités, M. Jeannin rappelle quelques principes (sacs taxés ; utilisation de l'éco point). Il indique qu'un tout ménage sera distribué cet été.

Mélanie Cena-Bornoz (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales)

- ASIGE : l'agrandissement du collège Henri Dès à Concise a été validé par l'assemblée.
- RADEGE (accueil de jour) : il est constaté que RADEGE s'adapte réellement aux locaux mis à disposition par des communes (visite par la commission de gestion de RADEGE). Mme Nathalie Bétrix pose divers questions concernant l'accueil scolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Il est proposé à Mme

Béatrix de s'adresser directement au comité RADEGE pour répondre à ces questions.

- Information sur les différentes associations.

Hervé Kemmling, Municipal (Réseau EU/EC - Distribution eau publique - Circulation et sécurité - Forêts - Service du feu – PCi)

- Travaux de séparatif du quartier « En Pierre » : les travaux se passent bien, sans surprises majeures. Le démarrage a été repoussé à mi-mai du fait de la Covid et il n'y aura pas de fermeture estivale du chantier.

Deux interventions sont effectuées concernant les déviations et une mise en place d'un balisage pour pouvoir passer à pied. M. Kemmling indique qu'il va regarder pour faire le nécessaire.

M. Daniel Hess demande ce qu'il en est des séances de suivi de chantier (du point de vue financier). M. Kemmling confirme qu'il y a des séances régulières de suivi de manière à pouvoir suivre le budget.

- Eau sous pression : la Municipalité doit informer les citoyens sur un produit un dépassement de valeur de métabolites du chlorothalonil (fongicide qui est interdit depuis le 1^{er} janvier 2020). La valeur limite est légèrement dépassée pour ce qui concerne le village de Giez comme beaucoup d'endroits du plateau suisse. M. Kemmling précise que ce dossier est complexe suite à un renvoi des responsabilités au niveau fédéral, cantonal et communal. Le dossier est à suivre.

Félix Oberhaensli, Municipal (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)

- Bâtiments : il a fallu désinfecter les salles de classe deux fois par jour du fait de la Covid et il a été fait appel à une entreprise de nettoyage ; les surcoûts devraient être repris par l'ASIGE. Il y a un appartement qui s'est libéré dans le bâtiment de la « Grange ».
- Refuge : il a fallu fermer le refuge et ses environs et les locations ont été annulées.
- PACOM (révision du plan d'affectation) : la Municipalité espère présenter quelque chose d'ici à la fin de l'année. Il y aura une présentation publique suivi d'une mise à l'enquête, suivi du traitement des oppositions suivi d'une présentation. Il sera présenté après au Conseil général pour approbation.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)

- COVID : fermeture du guichet communal jusqu'au 11 mai. Un service à la population a été mis à disposition par téléphone et par courriel.
- Municipalité : les séances ont eu lieu toutes les 2 semaines à la grande salle.
- Remerciement à la Secrétaire et à la Boursière qui ont été présentes pendant toute cette période ainsi qu'à l'employé communal et aux municipaux.
- Il convient de continuer de respecter les gestes barrière et à télécharger l'application Swiss Covid.
- Information sur la fermeture du bureau communal au début juillet.
- ACRG : Plan Stabilo. La reprise du réseau de distribution a été refusée. Il y a un plan de distribution d'eau à hauteur de CHF 45 millions pour les 20

prochaines années. Le prix de l'eau va passer progressivement à CHF 1.60 le m³ vendu par l'ACRG avec un surplus d'environ CHF 1 pour la commune, soit environ CHF 2.60 le m³.

Dans le plan d'investissement, il est prévu de racheter le rachat du réservoir de Giez. Sur la base d'une question de M. Daniel Hess, il est confirmé que la décision sera prise par le Conseil général sur la base d'un préavis.

7. Validation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que le Conseil ne peut se prononcer au sujet d'une motion ou un autre sujet que si le point est porté à l'ordre du jour.

Le Président propose de rajouter la motion formulée par la Commission de gestion et la Commission des finances au point 11.

11 – Motion portant sur la modification du règlement du Conseil général en ce qui concerne la Commission de gestion et la Commission des finances

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Le rajout de ce point est accepté par 27 voix pour. Il y a 3 absentions et 1 voix contre.

Suite au courrier de la Commune de Crans-près-Céligny, il demande si le Conseil entend entrer en matière pour l'analyse d'une résolution de soutien « Pour une reprise total de la facture sociale par le Canton »

12 – Entrée en matière pour analyser une résolution de soutien « pour une reprise totale de la facture sociale par le Canton »

Le président invite le Conseil à se prononcer sur le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Le rajout de ce point est refusé. Il n'y a aucune voix pour, 10 voix contre et 19 abstentions.

Le Président invite à se prononcer sur l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté. Il y a 29 voix pour et 2 abstentions.

8. Préavis 2020/28 : Rapport municipal sur la gestion et les comptes 2019 de la bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne la lecture du rapport municipal. Il présente également quelques évolutions au moyen de graphiques.

M. Nils Bärtschi, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission s'est réunie une première fois avec la Commission des finances pour une analyse des comptes de l'exercice 2019 puis a rencontré le Syndic Jean-Daniel Cruchet et la Boursière, Mme Armelle Fardel dans un deuxième temps. La Commission a eu accès à tous les documents et reçu toutes les explications nécessaires.

La Commission donne au Conseil des explications sur les points singuliers relevés et pour lesquels elle a reçu des explications.

La Commission relève que sur la forme le non-respect des articles 79 et 80 du règlement du Conseil général traitant des dépenses courantes et des dépenses

supplémentaires ainsi que du préavis 04/2016 en ce qui concerne les frais de rénovation des appartements. En effet, alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 15'000, les frais effectifs se sont élevés à CHF 83'029. La Commission ne remet toutefois pas en cause la nécessité de faire ces travaux de rénovation qui doivent être réalisés lors du changement de locataires.

La Commission de gestion :

- Somme la Municipalité de respecter le préavis 04/2016 pour la fin de la législature ;
- Suggère que pour la législature 2022-2027, le préavis municipal concernant l'octroi à la Municipalité de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence précise la notion de « cas » et définisse une limite inférieure de dépenses ne nécessitant pas l'approbation du Conseil.
- Propose au Conseil d'accepter le Préavis 2020/28 relatif aux comptes 2019 de la bourse communale.
- Propose de donner décharge aux vérificateurs des comptes.

Le Président obtient la confirmation du rapporteur de la Commission de gestion que les attentes ne constituent pas une motion, mais qu'il s'agit bien de vœux adressés à la Municipalité.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Felix Oberhänsli, Municipal, indique qu'il était difficile de suivre la procédure et que le bon sens a été suivi. Il y a eu une cascade de changements de locataires pour des appartements qui n'avaient pas fait l'objet de travaux pendant une longue période. En suivant la procédure, la Commune aurait perdu 3 à 4 mois de loyer pour chaque appartement.

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, reconnaît qu'il aurait fallu proposer un préavis au mois de décembre 2019, mais ce cas a été présenté de manière transparente à la Commission de gestion. Il demande ce que la Commission entend par sa recommandation. M. Nils Bärtschi indique qu'actuellement la limite supérieure est de CHF 20'000 et qu'il y ait une limite inférieure pour laisser une liberté de manœuvre à la Municipalité et pour présenter un préavis lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Daniel Hess indique que la démarche n'est pas remise en cause vu que ce qui a été fait a été correct, mais il y aurait eu la nécessité de présenter un préavis à la fin 2020. Il demande si les ratios et indicateurs qui ont été souhaités à l'époque et présentés pendant deux exercices peuvent de nouveau l'être, également au Conseil général.

M. Frédéric Duvoisin conforte les conclusions de la Commission de gestion.

M. Eric Schneider demande si les cas dépassaient individuellement cette limite. M. Oberhänsli indique qu'il n'y a bien eu qu'un seul cas. M. Bärtschi indique justement que la recommandation de la définition du cas vise à éviter ce type de discussion (s'agit-il d'une ligne au budget ou d'un objet).

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le Préavis 2020/28 – Rapport municipal sur la gestion et les comptes 2019 de la bourse communale est accepté. Il y a 30 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil général décide d'accepter les comptes 2019 de la bourse communale tels que présentés.

9. Préavis 2020/29 : Modification du règlement communal sur la gestion des déchets

M. Jean-François Jeannin, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

Dans la décision, l'indication « au maximum » a été omise alors qu'il ressort clairement dans le préavis. Il s'agit donc bien d'un montant maximum.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission a étudié les directives cantonales et les objectifs visés par la taxe de base par rapport à la taxe proportionnelle à la quantité de déchets. Elle note, sur la base des comptes de ces dernières années et du budget 2020, que la proposition de la Municipalité va dans le sens des dispositions légales.

La Commission propose toutefois d'amender le paragraphe du préavis concernant les résidences secondaires et préciser que la taxe de base doit être perçue par logement et ainsi remplacer le terme « résidence » par « logement » à la fin du paragraphe du préavis.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis amendé 2020/29.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Jean-Daniel Cruchet, comprend bien la proposition de la Commission des finances. Le Syndic prend un exemple pour une résidence secondaire comportant 3 logements. La Municipalité propose de refuser l'amendement.

Mme Nadège Germond demande si la discussion a été conduite en ce qui concerne une taxe par personne. M. Jeannin indique qu'une étude a été réalisée entre les couples avec enfants, les personnes seules et résidences secondaires. Pour avoir une équivalence, il conviendrait de taxer de manière disproportionnée les familles nombreuses et un ajustement pour les personnes seules ou les couples sans enfants deviendrait complexe.

Sur la base d'une question de M. Alexandre Widmer, il est répondu qu'il y a deux résidences secondaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que le Conseil votera tout d'abord sur l'amendement, puis sur le préavis.

Le Président invite le Conseil à voter sur l'amendement :

« Modifier le terme « résidences » par « logement », soit ***Pour les résidences secondaires, il est perçu du propriétaire une taxe forfaitaire de CHF 250 par an (TVA comprise) au maximum par logement*** ».

L'amendement est refusé. Il y a 3 voix pour, 17 voix contre et 11 abstentions.

Le Président invite le Conseil à voter sur le préavis amendé :

Le Préavis 2020/29 : Modification du règlement communal sur la gestion des déchets est accepté. Il y a 1 voix contre, 11 abstentions 17 voix pour.

Le Conseil général décide d'accepter la modification de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets, à savoir :

- **De fixer la taxe forfaitaire annuelle à CHF 250 par an (TVA comprise) au maximum par ménage d'une personne et plus.**
- **Pour les résidences secondaires, il est perçu du propriétaire une taxe forfaitaire de CHF 250 par an (TVA comprise) au maximum par résidence.**

10. Renouveaulement du Bureau et de la Commission de Gestion

Le Bureau complet se représente. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Bureau est réélu tacitement.

- Président Benoît Kemmling
- Vice-président Marcel Montandon
- Scrutateur Jonas Schneider
- Scrutatrice Catherine Majola
- Sous-scrutateur R. L. *(nom flou)*
- Sous-scrutateur Serge Pidoux

M. Frédéric Duvoisin est élu à l'unanimité suppléant de la Commission de gestion.

M. Alexandre Widmer officiera comme rapporteur de la Commission de gestion.

Vu la démission de Mme Sandrine Grandguillaume, il convient d'élire un ou une suppléant / suppléante à la Commission des finances.

M. Nils Bärtschi est élu à l'unanimité suppléant à la Commission des finances.

11. Motion portant sur la modification du règlement du Conseil général en ce qui concerne la Commission de gestion et la Commission des finances

Le Bureau a reçu la motion déposée par les membres de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Une commission du Conseil général sera également nommée pour se prononcer sur le préavis.

La motion demande à la Municipalité de présenter un préavis lors du prochain Conseil général du mois de décembre 2020 sur une modification du règlement du Conseil général de Giez. Si la motion est acceptée par le Conseil général, le mandat donné à la Municipalité sera le suivant.

« Le Conseil général de Giez demande à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes et de présenter un préavis lors du prochain Conseil général du mois de décembre 2020 :

1. Que la Commission des finances et la Commission de gestion soient regroupées sous une seule Commission ;
2. Que l'effectif de cette Commission soit porté à 5 membres plus 2 suppléants, nommés pour la législature et rééligibles ;
3. Que le cahier des charges de la nouvelle Commission regroupe les activités actuelles des deux Commissions distinctes »

Cette demande de changement s'explique du fait que la gestion financière dans les communes devient de plus en plus compliquée de par la péréquation, la

régionalisation des structures, les transferts des charges et les questions relatives à la dette et au plafond d'endettement.

Les commissions constatent que la répartition des responsabilités de contrôles sur deux commissions distinctes (budget de fonctionnement et investissements pour la Commission des finances ; comptes pour la Commission de gestion) péjore la qualité des travaux de surveillance de par les difficultés de maintenir un niveau d'information suffisant entre les deux commissions. Il est également difficile pour les deux commissions de pouvoir apporter une aide constructive et efficace à la Municipalité, tout en respectant les rôles et responsabilités de chacun. Le regroupement des compétences et des connaissances au sein d'une seule commission apportera une plus-value dont pourront bénéficier le Conseil général et la Municipalité pour les décisions qui leur incombent à l'avenir.

L'objectif est que le règlement puisse être en vigueur lors de l'instauration des autorités pour le début de la prochaine législature.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic indique que ce point n'a pas été discuté en Municipalité. Il rappelle que l'opportunité d'avoir une seule commission avait été discutée à l'époque. Au vu de l'expérience, il est également favorable à un tel changement. Le Syndic indique qu'il militera pour que la commission soit tournante.

Le Syndic et le Président proposent qu'il y ait un groupe de travail incluant des membres de la Municipalité et des Commissions. En outre, le Président est aussi favorable à porter une réflexion sur cette modification du règlement.

M. Bernard Milliet demande s'il est opportun de modifier d'autres articles. M. Jean-Daniel Cruchet indique que le dernier changement avait eu lieu lors de l'entrée en vigueur de la dernière modification de la Constitution.

Le Président invite le Conseil à voter sur la motion.

La motion est acceptée à l'unanimité

12. Divers et propositions individuelles

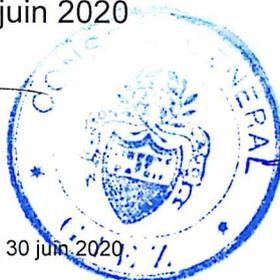
- Le 1^{er} août devrait avoir lieu. Un tout-ménage sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- M. Jean-Robert Barraud indique qu'il y a des caméras à l'éco-point. Selon renseignement pris, la pose de caméra réelle ou fictive devrait avoir été approuvée par le législatif. M. Jean-Daniel Cruchet, indique que des caméras pourraient être posées dans le cas où il y a un règlement sur l'utilisation de caméras de surveillance. Les caméras fictives mises en place vont être retirées.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 22h00.

Ainsi fait à Giez, le 30 juin 2020

Le Président


Benoît Kemmling



Le Secrétaire


Bernard Milliet